



PREFECTURE DU LOIRET

**CABINET
SIRACED PC**

AFFAIRE SUIVIE PAR : MME RINGWALD/CB
TELEPHONE : 02.38.81.40.01
COURRIEL : pascal.e.ringwald@loiret.pref.gouv.fr
REFERENCE : CATNAT/INOND/CIRCAIRES

LE PREFET DE LA REGION CENTRE
PREFET DU LOIRET

à
MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES
DU DEPARTEMENT DU LOIRET
-EN COMMUNICATION A MME ET M. LES SOUS PREFETS-

ORLEANS, LE 10 SEPTEMBRE 2008

OBJET : Expertise catastrophe naturelle inondation

Dans le cadre des procédures de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle due aux inondations, la Direction Régionale de l'Environnement Centre est chargée de produire un rapport d'expertise lorsqu'il s'agit d'inondation par débordement de cours d'eau ou d'inondation par crue torrentielle.

Pour cette expertise, il est indispensable de localiser précisément les dégâts constatés et souvent nécessaire de prendre l'attache des communes pour recueillir cette information.

Afin d'accélérer l'expertise dont les résultats sont souvent attendus avec impatience, il est préférable de transmettre à la DIREN, en même temps que l'intégralité des rapports sur l'évènement établis par les communes, une localisation précise des dommages observés sur fond de carte en distinguant ce qui relève des différents types d'inondation :

- débordement de cours d'eau,
- coulée de boue et ruissellement,
- débordement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

Lors de toute demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, cet état complémentaire devra désormais être produit.

Vous trouverez ci-joint la description détaillée des informations à fournir et à transmettre à la DIREN Centre.

Outre une amélioration de la qualité et de la rapidité de l'expertise, la fourniture de ces informations permettra une amélioration progressive des porteurs à connaissance pour l'urbanisme de planification.

Le service interministériel de protection civile se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Le Préfet,
Signé : Jean-Michel BERARD

PROCEDURE PROPOSEE AUX MAIRES

Sur une reproduction de carte avec courbes de niveau (IGN au 1/25.000ème, image issue de www.geoportail.fr ou autre), englobant les lieux touchés par l'inondation :

- Surligner les zones empruntées par l'eau, en utilisant une couleur différente selon le type d'inondation :
 - Débordement de cours d'eau,
 - Coulées de boue et ruissellement,
 - Débordement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

- Entourer les bâtiments inondés, en distinguant les habitations et les autres bâtiments (bâtiments à usage agricole, etc...)